union fédérale nous vaudra de constantes dissensions, et avant que bien des années ne s'écoulent, il se formera encore, si ce projet se réalise, des agitations en faveur de changements constitutionnels, et comme en fin de compte il faudra en venir à une parfaite union sous un seul gouvernement législatif, je crois que le mieux eut été d'adopter maintenant ce dernier système. Cependant, si les longs débats que nous avons eus sur cette question doivent avoir pour résultat de donner raison à l'opinion que je viens d'émettre, ils ne laisseront pas que d'avoir eu leur bon côté, bien que l'on n'ait pas permis d'amender le projet. (Ecoutes! écoutes!) Pour ma part, je voulais proposer des amendements à diverses parties de la mesure, et je suis par conséquent très chagrin d'en être empêché par la motion pour la question préalable. Il est maintenant trop tard pour faire connaître les amendements que je voulais proposer et le résultat que j'en attendais. Puisque la question préalable a été proposée, il me suffira de dire que l'on n'a pas accordé à la chambre le temps nécessaire pour bien étudier le projet dans toutes ses parties, vu surtout que le peuple ne doit être consulté que par le vote de ses représentants. (Ecouter! écoutez!) Etant un de ceux qui désiraient un changement constitutionnel pour mettre fin aux griefs dont le Haut-Canada souffrait et lui accorder les même droits qu'au Bas-Canada vu qu'il contribuait pour la plus grande part dans le revenu, il va sans dire que j'ai fait de mon mieux, en cette chambre et en dehors, pour aider à trouver le remède à nos difficultés politiques. Mais, M. l'ORA-TEUR, nous avons vu qu'il était impossible d'obtenir la représentation d'après le nombre et depuis que le projet actuel a été annoncé, sachant la forte opposition qu'il allait rencontrer de la part de beaucoup de députés du Bas-Canada, je cherchai, une fois ici, à connaître l'opinion d'hon. messieurs du Bas-Canada, et je constatai que tout en étant adverses au projet de confédération, pour le rejet duquel ils étaient disposés à recourir à presque tous les moyens, ils persistaient à refuser au Haut-Canada l'ombre d'une espérance, quant au redressement de ses griefs et quant à vouloir lui accorder la représentation d'après le nombre, dans le cas où ce projet serait rejeté. (Écoutes! écoutes!) Avant de venir ici, j'entretenais aussi l'espoir que les députés du Haut-Canada qui ont combattu si longtemps, main en vain, pour

la représentation d'après le nombre, se joindraient à moi pour amender la mesure de manière à avoir une union législative au lieu d'une union fédérale; mais je n'ai pas tardé à voir qu'il y avait peu d'espérance que cet amendement fut adopté, car les neuf dixièmes d'entre eux étaient décidés à accepter le projet tel quel, simplement parce que leurs chefs faisaient partie du gouvernement. (Ecoutes! écoutes!) Mon hon. ami le député de Shefford (M. HUNTINGTON) est d'opinion que cette mesure est imposée au pays; mais si un membre plus qu'un autre peut être accusé de cet état de choses, c'est certainement cet hon. monsieur. Il a une fois occupé un poste honorable et élevé dans le gouvernement de ce pays; il est doué de grande capacités, et étant très populaire avec ses commettants, il aurait bien pu aider un peu ceux dont le désir était de voir bien fonctionner l'union actuelle. S'il eut tenu à faire la volonté du parti réformiste et protestant du Haut-Canada; s'il eut voulu maintenir et protéger les droits qu'il voudrait maintenant voir accorder à ses amis, je suis convaincu que lorsqu'il était au pouvoir il aurait pu user de son influence dans le gouvernement et utiliser son éloquence en chambre pour obtenir justice égale pour le Haut-Canada, et libérer ainsi ses amis des difficultés contre lesquelles ils luttaient. Au lieu de cela, il s'adjoignit à un gouvernement qui niait à ses membres le privilége de voter pour la représentation d'après le nombre, à un gouvernement qui en fit une question dont la discussion devait être ajournée, et qui, au lieu de la traiter comme il eut du le faire,ne nous donnant pas même l'espérance pour l'avenir, -adopta à l'égard de cette grande question, une politique qui laissa dans les ténèbres ceux qui luttaient pour sa solution. Quant au gouvernement, après sa reconstruction, je crois pouvoir dire qu'il était entendu que ses membres ne voteraient pas pour elle.

L'Hon. J. S. MACDONALD—Pas du tout; ils devaient voter à leur guise.

M. FERGUSSON—N'importe quels aient été leurs priviléges, nous savons tous qu'ils n'ont rien fait pour le règlement de cette question, et cela tandis qu'ils eussent pu voir que pour eux il eut mieux valu qu'ils vinssent franchement déclarer qu'il fallait que justice égale existât pour le Haut et le Bas-Canada. Comme c'était là mon impression, M. l'ORATEUR, et voyant qu'on ne pourrait changer la constitution d'une manière qui fut avantageuse au Haut-Canada, je me rappelai que